

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES MAÎTRES-NAGEURS SAUVETEURS



Siège social : F.F.M.N.S. 23 rue de la Sourdière 75001 PARIS
Association Loi de 1901 Reconnue d'Utilité Publique (Décret du 14 /12/1956),
ancienne Association des Professeurs de Natation Française fondée en 1927,
agrée par le Ministère des Armées (décision 15124 MA-CM-K),
membre du Comité National Olympique et Sportif Français (C.N.O.S.F.),
identifiant siret : 802 650 549 00016

www.ffmns.fr
ffmnsfrance@gmail.com



Fédération Française des Maîtres-Nageurs Sauveteurs

FFMNS

Monsieur Jack-Erick BOISSY

Président

23 rue de la Sourdière

75001 PARIS

MINISTERE DES SPORTS

Madame Roxana MARACINEANU

Ministre des Sports

95, Avenue de France

75650 PARIS Cedex 13

Paris, le mardi 21 Avril 2020

Objet : Propositions adaptées à la situation sanitaire du COVID 19 en vue de la réalisation d'examens B.P.J.E.P.S. A.A.N. de l'année 2019-2020

Madame la Ministre des Sports,

Depuis la mise en place des mesures de confinement sur le territoire national, notre population n'est plus en mesure d'utiliser les établissements de bain, ce qui laisse augurer des impacts négatifs tant sur la notion de santé bien-être de notre population (activités de sports-santé interrompues), que sur la sécurité de nos concitoyens (arrêt de l'apprentissage de la natation), mais également en terme de situation économique pour les gestionnaires de ces équipements (mairies, délégations de services publics, clubs, associations, etc.).

Dès à présent, nous pouvons constater les difficultés de cet ordre liées à un service public interrompu.

Consciente de la situation, notre Fédération et les associations qui la composent, ainsi que nos professionnels Maîtres-Nageurs Sauveteurs adhérents, nous interrogeons sur l'après confinement que nous attendons tous impatiemment, tout en étant solidaires et respectueux des mesures sanitaires obligatoires.

La réouverture prochaine de ces lieux de vie, et l'accueil de la population qui les fréquente, donneront lieu inévitablement à d'importantes difficultés techniques et organisationnelles pour la mise en pratique et le respect des gestes barrières et mesure de distanciation sociale qui resteront d'actualité encore pour plusieurs mois.

Ces contraintes, d'organisation matérielle, nécessaires à la santé de tous, seront importantes mais garantes de la sécurité de chacun.

Mais s'agissant de la sécurité de ces baigneurs et pratiquants aquatiques, nous nous devons également de nous interroger, dès à présent, sur la problématique de l'ouverture et de la surveillance, pour cette saison estivale 2020, de ces lieux de baignades, plages et équipements d'accès payant, ainsi que la mise en service de tous les établissements saisonniers et la réouverture des établissements annuels.

Vous l'aurez compris, Madame la Ministre, c'est cet esprit d'intérêt général et de sécurité de nos concitoyens, face à cette situation exceptionnelle, qui nous anime pour vous interpeller et attirer votre attention sur les grandes difficultés qui résulteront de l'ouverture de ces lieux de baignade avec un manque de personnels formés et compétents et ce dû à l'arrêt des formations du BPJEPS AAN mais aussi du BNSSA.

C'est pourquoi nous sollicitons de votre bienveillance l'étude, par vos services, de nos propositions d'organisation d'examens BPJEPS AAN pour cet été 2020, afin de garantir les meilleures conditions de pratique pour la population française face à ce fléau qu'est la noyade sur notre territoire national.

Face au constat que bon nombre de formations BPJEPS AAN n'ont pu qualifier leurs stagiaires avant le confinement, vos services ont déjà fait un certain nombre de proposition constructives pour les certifications des UC1 et UC2 et nous vous en remercions.

Néanmoins il reste à pouvoir valider les UC3 et UC4 où les adaptations devront être plus ambitieuses et ne peuvent se satisfaire d'attendre un retour à la normale dans plusieurs mois, après la saison d'été.

Nos compatriotes, dès l'autorisation donnée de partir en vacances cet été, le feront encore plus massivement sur le territoire Français et sur nos bords de plages et plans d'eau.

Notre profession, composée de professionnels compétents, motivés et diplômés, se doit d'être au rendez-vous afin de lutter efficacement contre les accidents de la noyade qui ne manqueront pas sinon d'être en hausse.

Consécutivement, la FFMNS vous propose :

1°) De remplacer exceptionnellement la certification de l'UC3 par un avis d'un collège de membres de jury composé :

↳ Du tuteur principal du stagiaire, qui le cas échéant se fera l'écho du groupe tutorial,

↳ D'un CPC qui se fera le cas échéant l'écho de l'ensemble des enseignants qui ont eu la possibilité de visualiser la prestation du stagiaire en activité passée,

↳ D'un représentant de l'organisme de formation qui, le cas échéant, se fera l'écho de l'ensemble des intervenants de l'UC3.

La mise en situation de cette proposition permettrait, sous la direction de vos services régionaux, de finaliser l'évaluation de l'UC3, sans présence de public scolaire, mais avec des positionnements de chacun des acteurs de l'UC concernée et ceci sans prise de risque de quiconque.

2°) Et concernant la certification de l'UC4 :

↳ Pour la partie écrite hygiène et sécurité :

Une simple adaptation via l'outil informatique d'un sujet envoyé par mail et rendu à l'issue d'un temps à définir en respectant les potentiels problèmes de connexion de chacun.

Deux questions pour une rédaction d'une heure semblent respecter au mieux les objectifs de cette évaluation.

↳ Pour la partie mise en situation :

Bien que la première question écrite aborde ce sujet, mais aussi que l'obtention en prérequis du BNSSA et le maintien des compétences en secourisme soient des critères déjà remplis depuis septembre 2017, il nous semble opportun de suspendre exceptionnellement cette épreuve au vu de la situation actuelle.

Enfin concernant la délibération des membres de jurys de fin de formation, celle-ci nous semble tout à fait possible via une plate-forme de discussion à la discrétion de la DRJSCS locale ou à la proposition des OF concernés.

Comme nous, Madame la Ministre, nous vous savons particulièrement sensibilisée à la lutte contre la noyade, ainsi qu'au manque récurrent de professionnels Maîtres-Nageurs Sauveteurs depuis plusieurs années en France.

Bien entendu, nous restons disponibles à votre entière disposition pour trouver, ensemble et avant cette saison qui s'annonce très particulière pour notre population, des solutions concrètes et pragmatiques d'ordre d'intérêt général qui permettront de lutter concrètement et efficacement contre ces noyades qui frappent chaque année des familles françaises endeuillées.

Dans l'attente d'un retour de votre part.

Je vous prie de croire, **Madame la Ministre**, en mes sentiments sportifs et les plus respectueux.



Le Président FFMNS

Jack-Erick BOISSY